



Jeu/concours Coupe du monde 2026

Enes

Règlement du jeu – Juin/Juillet 2026

Article 1

La Régie municipale d'électricité de Creutzwald (ci-après dénommée ENES), immatriculée au RCS de Metz sous le n° 779951235, n° de gestion 88B447 et dont le siège social est situé au 132, rue de la Houve 57150 Creutzwald, organise un jeu/concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Les Pr « Enes » tics - coupe du monde de Football 2026 » (ci-après dénommé « le jeu »). Ce jeu gratuit se déroule du 11/06/2026 au 20/07/2026 à 17h dans les conditions précisées au présent règlement.

Article 2

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement.

Le présent règlement est soumis au droit français. ENES tranchera souverainement toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait à se poser et non-réglée par celui-ci. Ses décisions seront sans appel.

Le présent règlement, mis en ligne sur le site www.enes.fr est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande, en écrivant à l'adresse suivante : ENES, 132 rue de la Houve 57150 CREUTZWALD. Le coût de l'envoi postal sera remboursé sur la base du tarif lent en vigueur.

Article 3

Ce Jeu est réservé aux clients de la société ENES Creutzwald et de la société ENES Hombourg-Haut, résidant dans l'une des communes des Communautés de Communes de Freyming-Merlebach et du Warndt.

Les salariés de l'entreprise Énes ne peuvent pas participer au présent Jeu.

Le Jeu repose sur le principe d'une publication postée par Énes sur les comptes

Facebook et Instagram d'Énes, un jour avant chacun des Match de qualification de l'équipe de France (programmés les 16, 22 et 26 juin 2026), puis un jour avant les demi-finales (14/07/26 et 15/07/26) et un jour avant la finale (19/07/26) sur les comptes Facebook et Instagram d'Énes (Énes Creutzwald).

Pour participer, le joueur doit :

- Se rendre sur la page Facebook ou la page Instagram d'Énes Creutzwald ;
- S'abonner à la page ;
- Donner son pronostic pour le match concerné en commentaire public, au plus tard le jour du match avant 17h00 ;
- Partager la publication sur Facebook ou partager la publication en story sur Instagram
- Le participant ne peut jouer qu'une fois sur chaque réseau social ;
- Le jeu sera organisé du 11 juin jusqu'au 12 juillet 2026.

Pour participer au jeu «Les Pr « Enes » tics - coupe du monde » les participants devront du 11/06/2026 au 19/07/2026 :

- Enregistrer leur pronostic pour chacun des 3 matchs qualificatifs de l'équipe de France, puis pour chacune des demi-finales et pour la finale, en joignant leur nom, prénom et adresse mail par Messenger ou sur la boîte contact@enes.fr

A l'issue de chaque match, un gagnant sera désigné par tirage au sort parmi les bons résultats. Si aucun participant ne trouve le bon résultat, le ballon sera remis en jeu le match suivant. S'il reste un ou des ballons non attribués à l'issue de la finale ils seront remis en jeu lors d'un autre concours.

Les résultats du concours seront communiqués à l'issue de chaque match (au maximum sous 5 jours), par l'intermédiaire de notre page Facebook ([enes.creutzwald](https://www.facebook.com/enes.creutzwald) ou trouvez notre lien facebook via notre site internet).

Chaque gagnant se verra notifier son gain via sa boîte mail ou par Messenger. Toute participation incomplète avec des informations manquantes, fausses, partielles, ou enregistrée après la date et l'heure de fin de jeu indiquées ci-dessus, sera considérée comme nulle.

ENES ne saurait être tenu pour responsable des retards ou pertes occasionnés lors de l'inscription des participants au jeu, du fait du réseau entrant.

Article 4

Les gagnants seront déterminés au maximum sous 5 jours à compter de la clôture de chaque match et seront désignés de façon informatisée, grâce à un tirage au sort électronique, parmi les bons pronostics de chaque match (étant entendu que le tirage effectué sera totalement aléatoire. Le site utilisé pour le tirage est le suivant : www.tirage-au-sort.com).

Le premier nom tiré au sort se verra attribué le lot mis en jeu et ainsi de suite pour chaque match et pronostic gagnant.

Le gagnant des écouteurs bluetooth (Huawei Freebuds SE 2) sera désigné par tirage au sort parmi l'ensemble des participants.

Article 5

12 prix/lots seront mis en jeu (Montant total des lots 2585 €):

- 1 paire d'écouteurs bluetooth (Huawei Freebuds SE 2)
- 5 ballons répliques Coupe du monde 2026
- 4 tablettes Huawei MatePad 11.5 »
- 2 téléviseurs connectés Hisense Smart TV 65 pouces

Article 6

Les lots décrits à l'article 5 ci-dessus ne seront ni repris, ni échangés contre d'autres objets ou prestations quelle que soit leur valeur et ne pourront faire l'objet d'aucune contrepartie financière.

Si l'un des gagnants ne voulait pas ou ne pouvait pas prendre possession de son lot, il n'aurait droit à aucune compensation.

ENES se réserve le droit de modifier, selon les circonstances, le montant et/ou la nature du lot ou de proposer un lot de la même valeur.

Article 7

La société ENES ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à réduire la durée du présent Jeu ou à le prolonger ou à le reporter ou à en modifier les conditions. De même, ENES ne saurait être tenue pour responsable pour le cas où un participant ne respecterait pas scrupuleusement les clauses du présent règlement. Le contrevenant garantit ENES en cas de réclamation de tout tiers lésé.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. ENES ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des

participants au réseau via les sites cités dans le présent règlement. ENES ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau internet, dus notamment à des actes de malveillance externes, qui empêcheraient le bon déroulement du Jeu et l'information des participants. ENES se réserve le droit d'arrêter, reporter ou proroger ce Jeu à tout moment, pour cause de force majeure ou toute autre raison de nature commerciale, sans qu'une quelconque indemnité ne soit exigible par les participants. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Article 8

En cas de besoin, des additifs ou des modifications au présent règlement pourront éventuellement être apportés pendant le déroulement du Jeu.

Article 9

Les gagnants autorisent ENES à réaliser des prises de vues de leur image, et à diffuser celles-ci accompagnées de leurs nom et prénom, notamment sur les sites Internet www.enes.fr, sur les réseaux sociaux, dans la presse, dans ses documents de communication, notamment son journal interne et la lettre d'information destinée aux clients, ainsi que sur les TV locales de Creutzwald et Hombourg Haut et sur la web TV enestv.

Cette autorisation n'ouvre pas droit, au bénéfice des gagnants, à la moindre compensation de quelque type que ce soit, autre que le prix gagné. En cas de refus, les gagnants renoncent expressément aux lots qui leur étaient destinés.

Article 10

Toute participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement, sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du ou des lot(s) qu'il aura pu éventuellement gagner.

Article 11

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement conformément à la Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, modifiée par la Loi du 6 août 2004. Les participants bénéficient d'un droit d'accès, de retrait de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant à exercer auprès du Responsable du traitement.

Le traitement des données est destiné à la gestion du Jeu et à l'enrichissement du fichier prospects de ENES.

Article 12

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française. Toute question relative à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement, selon la nature de la demande par Enes, dans le respect de la législation française. Toute contestation relative au Jeu devra être formulée dans un délai maximal de 15 (quinze) jours à compter de la date de participation.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application et/ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent, à l'initiative et aux frais du participant.